

L'Enseignement de la langue basque dans l'école de la République

Le rappel au Code de l'Education du Sous-préfet au Maire d'Hendaye qui projette d'investir 2,2 millions d'€ pour construire une nouvelle Ikastola à Hendaye, a rallumé le débat général sur le financement des Ikastola.

Regroupées au sein d'une fédération appelée Seaska, les Ikastola sont des écoles laïques à statut privé sous contrat d'association. Elles sont par conséquent soumises à plusieurs lois (Falloux, Goblet et Debré) incluses dans le Code de l'Education qui fixent les rapports actuels entre l'Etat et les écoles privées.

S'agissant des enseignants, l'État prend à sa charge leur rémunération.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, l'État et chaque collectivité territoriale sont de plus tenus d'y participer dans les mêmes conditions qu'ils participent aux dépenses de fonctionnement des classes correspondantes dans les écoles et les établissements publics d'enseignement.

Voilà fixé le cadre !

Aujourd'hui la fédération Seaska qui considère qu'elle assure une double délégation de service public-enseignement et patrimoine - demande que l'on modifie le code de l'Education pour bénéficier d'investissements supplémentaires de la part de l'Etat et des collectivités territoriales.

Alors est-ce possible ? Pour les communistes au regard des besoins d'apprentissage pour la sauvegarde de la langue basque, les ikastola doivent intégrer l'Education Nationale avec tout ce que cela comporte et en particulier la possibilité d'avoir des locaux financés par les collectivités territoriales.

Est-ce un objectif insurmontable? Les responsables de Seaska le soulignent eux-mêmes: « Nous avons une double délégation de service public ».



membre du



www.pcf64.org

.../...

Alors il n'y a plus lieu de tergiverser.

A noter que les différents Partis politiques locaux du PS à l'UMP prétendent trouver des solutions de financements et d'aménagements du Code de l'éducation en lien avec leur projet de statut spécifique du Pays Basque qu'ils espèrent intégrer dans l'acte III de la décentralisation. Aucun ne propose d'intégrer les Ikastola dans l'Education Nationale.

Alors s'agit-il de sauver la langue basque ? Ou de sauver les ikastola ? Ou s'agit-il de sauver la méthode immersive ?

Pour les communistes ces questions sont importantes. Sans rentrer dans le débat pédagogique concernant l'immersion, notre réponse est claire : Il s'agit bien de préserver la langue Basque !

L'Education Nationale doit en être le maître d'œuvre.

Aujourd'hui environ 4 800 élèves dans le public sont scolarisés en bilingue (français-basque), environ 2 000 dans l'enseignement privé catholique bilingue et environ 2 800 en Ikastola.

Il y a donc un besoin. L'enseignement public doit avoir tous les moyens de les satisfaire. Cela doit passer par l'intégration des Ikastola au sein de l'Education Nationale avec intégration des enseignants au statut et discussion des moyens globaux attribués sur l'ensemble des écoles.

Pour nous, la République doit avoir une langue commune, fédératrice, le français. Sa maîtrise est un enjeu essentiel au cœur du pouvoir de chacun et donc de la liberté. Les langues de France, une quarantaine sur notre territoire, comme la langue basque sont une richesse à préserver et à développer. Elles appartiennent à notre patrimoine culturel. Posséder des racines n'empêche donc pas d'avoir des ailes.

Adhérez au PCF

Nom Prénom

Adresse

Téléphone.....

Courriel

à renvoyer à : PCF - 50 av. Jean Mermoz - 64000 PAU